



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL URGENT DU 25 JUIN 2015

Etaients présents

Daniel BUCHWALDER,
Françoise PAICHEUR,
Michel GANZER,
Maryline CHALOT,
Jean-Claude PERROT de
18h30 à 19h30,
Catherine BLAISE,
Magali ZIETEK,
Jean-Marc ROBERT,
Christine STEINBACH,
Michel LANOIX,
Madeleine MAUFFREY,
Jean FORESTI,
Brigitte ALZINGRE,
Catherine JACQUOT,
Eric LANUSSE-CAZALE,
Lysiane MABIRE,
Mathieu GAGLIARDI,
Nicolas PIERGUIDI,
Laurence DI-VANNI,
Gérard MANCHEC,
Maryse SARRON,
Christian TOITOT,
Béatrice ROCH,
Alain SAVORGNANO,
Sylvie WERNY,
Denis TISSERAND,
Jean-Pierre TREMBLIN.

Etait excusé avant donné procuration

Jocelyne SMANIOTTO a
donné procuration à Mathieu
GAGLIARDI ;
Jean-Claude PERROT a
donné procuration de 19h30
à la fin de séance.

Etait excusé

René RIGOULOT

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER, Directeur
Général des Services ;
Marie-Hélène PENT,
Secrétariat du Maire et de
l'Assemblée.

Ouverture de la séance à 18h30

M. Daniel BUCHWALDER, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance, réunie en urgence, suite à la démission de Mme Irène THARIN, pour raisons de santé, de ses fonctions de Conseillère Municipale et de Maire acceptée par M. Le Préfet du Doubs le 17 juin 2015.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

↳ **M. Gérard MANCHEC**, né le 25 mai 1954 à Paris, domicilié 1 rue René-Jacques Loyv à Seloncourt, ingénieur retraité, est installé en tant que Conseiller Municipal.

En outre, **M. BUCHWALDER** informe l'assemblée de la démission enregistrée ce jour, 25 juin 2015, de **M. Alain STOESSEL** de ses fonctions de Conseiller Municipal, pour raisons personnelles.

↳ Conformément à l'article L. 270 du Code électoral cité plus haut, **Mme Maryse SARRON**, née VUILLEUMIER, le 13 novembre 1944 à Besançon, est installée en tant que Conseillère Municipale.

Vérification du quorum

M. BUCHWALDER s'assure que le quorum est atteint en appelant chaque conseiller dans l'ordre du tableau.

La majorité absolue étant réunie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

↳ **Mme Françoise PAICHEUR**.

Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Election du Maire
- 2/ Election des Adjointes
- 3/ Autorisation de vente d'un terrain communal
- 4/ Autorisation de levée d'hypothèque de premier rang consentie à la société FORIMMO

Avant de procéder à l'élection du Maire et après accord de **M. BUCHWALDER, M. TOITOT** au nom du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire, intervient.

« Notre groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire regrette l'interruption prématurée, pour raisons de santé, du mandat confié à Mme le Maire Irène THARIN il y a un peu plus d'un an. Nous espérons maintenant pour elle la meilleure évolution possible, une vie calme et sereine, entourée et assistée par les siens.

Nous souhaitons la bienvenue dans cette assemblée à M. Gérard MANCHEC et à Mme Maryse SARRON, nouveaux conseillers municipaux.

Le groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire, même s'il n'a pas toujours été en accord, rend hommage au travail réalisé par Mme Irène THARIN au service de Seloncourt pendant 3 décennies. Avec elle, notre ville a évolué, des équipements nécessaires ont été créés, la population s'est accrue et les finances, étroitement surveillées, sont restées saines.

Ce soir, dans cette situation de carence, nous devons élire un nouveau maire. Il revient à l'ensemble des conseillers municipaux de le faire. Je suis candidat à cette fonction, présenté et soutenu par le groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.

Nous sommes 29 conseillers :

- 23 du groupe Seloncourt Avenir,
- 1 représentant Energie Nouvelle,
- 5 pour Seloncourt Dynamique et Solidaire.

Le combat est inégal. Le résultat connu d'avance. Toutefois, je veux rappeler ici l'intérêt d'un vote en faveur de notre groupe, pour ceux d'entre nous qui souhaitent :

- un travail plus participatif,
- la mise en œuvre d'une véritable concertation,
- une réflexion élargie en matière d'urbanisme, de voirie, de commerce, d'action sociale,
- une action déterminée en faveur de l'environnement, de la culture et du patrimoine.

Vous avez la possibilité, en votant pour nous, de montrer que vous désirez une autre manière de faire, plus participative, ouverte et conviviale, orientée résolument vers le défi majeur de ce siècle : la protection de la planète.

Je vous annonce ce soir un ralliement inattendu à notre cause, qui date de la semaine dernière, d'un poids certain dans cette assemblée, et qui pourrait changer la donne : ... celui de François, le Pape, qui vient de nous exhorter à agir vite pour l'environnement. Certains d'entre nous sont attentifs à ces recommandations. Répondre aux indications de l'encyclique papale sera plus rapide avec nous, plutôt que de poursuivre l'orientation actuelle à Seloncourt, en matière d'éclairage public par exemple.

Chacun, en conscience, a donc le choix.

Je suis candidat, prêt à travailler avec tous, sans bien sûr, croire à un miracle.

1 conseiller = 1 voix = 1 bulletin...secret.

A vous de décider. Je vous remercie. »

1/ ELECTION DU MAIRE

Suite à la démission de **Mme Irène THARIN** de ses fonctions de Maire, pour raisons de santé, acceptée par Monsieur le Préfet du Doubs le 17 juin 2015, il convient d'élire un nouveau Maire.

Conformément à l'article L.2122-14 au Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit être convoqué dans le délai de quinzaine pour procéder à l'élection de son remplaçant.

La présidence de cette élection est dévolue au doyen de l'assemblée délibérante.

M. BUCHWALDER se retire et donne la parole à **M. Jean-Claude PERROT** :

« Merci Daniel.

Comme Daniel Buchwalder vient de le préciser, étant le plus âgé de cette assemblée, il me revient l'honneur ainsi que le devoir de faire procéder à l'élection d'un nouveau maire. Celui ou celle qui sera élu(e) aura la lourde tâche de succéder à Irène Tharin qui, comme vous le savez tous, a maintenant choisi, pour raisons de santé, de démissionner de tous ses mandats, conseillère municipale, vice-présidente de PMA et maire de Seloncourt. Le seul but d'Irène Tharin, lors de ces différents mandats, a toujours été de se mettre au service de Seloncourt et de ses habitants. Elle y a consacré toute son énergie, toute sa volonté et ainsi qu'elle l'a écrit à chacun, son amour. J'ose dire qu'elle a réussi. Hommage lui soit rendu. »

M. PERROT sollicite les candidatures aux fonctions de maire.

3 candidats se présentent :

- **Daniel BUCHWALDER** (Groupe Seloncourt Avenir)
- **Christian TOITOT** (Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire)
- **Jean-Pierre TREMBLIN** (Groupe Seloncourt Energie Nouvelle).

Rappel de la procédure

L'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Désignation de 2 assesseurs

↩ **M. GAGLIARDI et Mme MAUFFREY.**

Modalités pratiques

- Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, se rendra dans l'isoloir, écrira sur papier blanc le nom de son choix qu'il insérera dans l'enveloppe, puis glissera son enveloppe dans l'urne.
- Le secrétaire de séance (Mme PAICHEUR) ouvrira l'urne et comptera les enveloppes.
- 1 assesseur ouvrira les enveloppes.
- 1 assesseur lira à haute voix les noms des bulletins ou précisera si les votes sont blancs ou nuls.
- Enfin le secrétaire de séance se chargera du décompte des voix.

Synthèse annoncée par le secrétaire de séance

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
Nombre de bulletins blancs, ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	28
La majorité absolue est donc de (50% des exprimés arrondi à l'entier supérieur)	15

Daniel BUCHWALDER	22
Christian TOITOT	5
Jean-Pierre TREMBLIN	1

Daniel BUCHWALDER a obtenu 22 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé MAIRE

M. BUCHWALDER revêt l'écharpe de Maire.

Discours du Maire

« Vous comprendrez l'émotion qui peut être la mienne au moment où vous venez de me confier les fonctions de maire de cette ville. Je vous remercie de votre confiance, ou de la neutralité – bienveillante j'espère - que vous venez de me témoigner.

Comment ne pas rendre hommage à cet instant à celle qui a occupé ce poste durant presque vingt-deux ans, et que la maladie a contrainte à abandonner ses mandats.

Irène Tharin, élue pour la première fois en 1983, a été successivement adjointe aux affaires sociales de Charles Mognetti, 1ère adjointe de Cyprien Foresti en 1987, puis maire depuis 1993.

Femme de cœur et de conviction, elle a su poursuivre et amplifier l'action de ses prédécesseurs.

On peut rappeler brièvement ici les réalisations qu'elle a suscitées ou encouragées : le centre culturel, les nouveaux ateliers municipaux, la restauration scolaire et le périscolaire, la structure multi-accueil, la promenade Charles de Gaulle, la salle de convivialité, la rénovation du bâtiment de la Fonderie et de la salle polyvalente, le nouveau complexe tennis, l'aménagement du centre-ville, la salle de gymnastique. Au-delà, elle aura toujours gardé une attention particulière pour les jeunes et les scolaires, les anciens et le personnel communal, le bien-être au quotidien des habitants, avec un souci permanent des deniers publics.

Durant ces années, j'ai accompagné et secondé Irène qui, à chacun de ses mandats de maire, m'a renouvelé sa confiance en me choisissant comme premier adjoint. Je suis fier d'avoir travaillé à ses côtés, même si ce ne fut pas toujours un « long fleuve tranquille », et si fidélité n'a jamais été synonyme de servilité.

Notre travail s'est toujours accompli au sein d'une équipe qui s'efforcera de le poursuivre et de réaliser le programme pour lequel les Seloncourtois nous ont fait confiance. Nous devons nous adapter aux circonstances et aux opportunités, dans un contexte particulièrement difficile pour les communes, tant sur le plan institutionnel que financier.

Je mesure la difficulté de succéder à une personnalité qui bénéficie d'une « aura » certaine. Il faudra sans doute s'habituer à un autre style. Irène était une femme de contact et son successeur est plutôt un homme de dossiers. Cela n'empêche pas un souci et un respect des personnes, même s'ils sont plus discrets.

Soyez assurés qu'à vos côtés je mettrai tout mon dévouement et mes modestes compétences au service de cette ville et de ses habitants. »

2/ ELECTION DES ADJOINTS

M. BUCHWALDER, Maire, préside l'élection des Adjointes.

Il rappelle la délibération prise le 4 avril 2014 lors du conseil d'installation de ce mandat qui avait fixé le nombre des adjoints à 8.

Rappel de la procédure

Les Adjointes, selon les articles L.2122-7-2 et L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus :

- à bulletin secret
- au scrutin de liste
- à la majorité absolue puis relative si un 3^e tour est nécessaire
- sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

M. BUCHWALDER, en tant que Maire, propose la liste suivante :

1. Michel GANZER
2. Françoise PAICHEUR
3. Maryline CHALOT
4. Jean-Claude PERROT
5. Catherine BLAISE
6. Magali ZIETEK
7. Jean-Marc ROBERT
8. Mathieu GAGLIARDI

Aucune autre liste n'est présentée.

Modalités pratiques

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, se rendra dans l'isoloir, mettra le bulletin de son choix dans l'enveloppe (liste proposée ou bulletin blanc), puis glissera son enveloppe dans l'urne.

- Le secrétaire de séance ouvrira l'urne et comptera les enveloppes.
- 1 assesseur ouvrira les enveloppes
- 1 assesseur lira à haute voix les noms des bulletins ou précisera si les votes sont blancs ou nuls.
- Enfin le secrétaire de séance se chargera du décompte des voix.

Synthèse annoncée par le secrétaire de séance

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
nombre de bulletins blancs, ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	7
reste pour le nombre de suffrages exprimés	21
la majorité absolue est donc de (50% des exprimés arrondi à l'entier supérieur)	11

La liste proposée par le Maire a obtenu 21 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M. BUCHWALDER proclame les Adjointes et énonce leurs délégations :

Michel GANZER	1^{er} Adjoint	Urbanisme Développement Economique
Françoise PAICHEUR	2^{ème} Adjointe	Affaires Sociales
Maryline CHALOT	3^{ème} Adjointe	Culture Communication
Jean-Claude PERROT	4^{ème} Adjoint	Environnement Cadre de vie
Catherine BLAISE	5^{ème} Adjointe	Vie associative Animation de la Ville
Magali ZIETEK	6^{ème} Adjointe	Education // Péricolaire Petite Enfance
Jean-Marc ROBERT	7^{ème} Adjoint	Voirie Circulation
Mathieu GAGLIARDI	8^{ème} Adjoint	Bâtiments Patrimoine

M. BUCHWALDER, Maire, a délégation pour les Finances et le Personnel communal.

M. BUCHWALDER remet l'écharpe aux Adjointes.

Départ de **M. PERROT** de la séance à 19h30.

3/ Autorisation de vente d'un terrain communal

M. GANZER présente ce point.

Soucieuse de favoriser le développement et le maintien de l'offre de santé sur son territoire, la Commune de Seloncourt souhaite vendre à Monsieur Marc CHEVASSUS, domicilié 6 rue des Acacias à Seloncourt - ou à toute société représentée par M. Marc Chevassus - une parcelle d'environ 278 m², pris sur la parcelle n° AT n° 96 d'une contenance totale de 3a 23ca et située rue du Général Leclerc.

Le prix proposé à la vente est de 5 000 €.

Les frais d'actes notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur

M. SAVORGNANO intervient au nom du Groupe Dynamique et Solidaire :

« Cette délibération que vous mettez aujourd'hui à l'ordre du jour avec un caractère d'urgence nous interroge à plusieurs niveaux.

Si je reprends le déroulement de ce qui s'est passé sur cette parcelle dite AT96, mais qui serait tout de même plus facilement identifiable sous le terme de « terrain de la Patriote », il y a de quoi dire :

- Les élus de notre groupe SDS ont dit et écrit, dès le début de cette affaire, que cette salle, la Patriote, était utilisée par les écoles et les associations et devait donc rester dans le patrimoine communal.

- Vous n'avez pas tenu compte de notre avis et, sous prétexte d'économie de chauffage, vous avez voté sa démolition pour un montant estimé de 45 000 €.

- Au moment du désamiantage et donc avant la démolition, nous apprenons que Marc Chevassus est intéressé par cette salle, en l'état, pour y installer un ophtalmologiste.

- Vous n'avez pas tenu compte de notre demande d'arrêter la démolition et de vendre la Patriote en l'état à Place to Be.

- En quelques jours vous avez fait table rase !

Aujourd'hui vous nous demandez de vendre le terrain à Marc Chevassus, celui-ci étant intéressé, comme par le passé, pour y installer un bâtiment accueillant des professions médicales ou paramédicales.

S'il fallait un exemple d'un dossier mal géré du début à la fin celui-ci ferait largement l'affaire! Malheureusement cela coûte de l'argent à la commune et donc aux contribuables seloncourtois : 30 000 € pour la démolition !

Si Marc Chevassus avait acheté ce bâtiment, cette dépense n'aurait pas eu lieu et la Patriote existerait encore, certes avec une autre destination mais conservé au patrimoine de notre ville.

Alors aujourd'hui que ce bâtiment a disparu ! Faut-il en reconstruire un autre à cet emplacement ? N'y a-t-il pas d'autres terrains proches permettant d'accueillir cette structure, dont d'ailleurs nous n'avons pas vu jusqu'à aujourd'hui la moindre esquisse ?

Nous regrettons d'être mis au pied du mur et de devoir décider aussi rapidement sans prendre un peu de temps de réflexion et de véritables débats.

Nous avons été les premiers à inscrire dans notre programme municipal le souci de la désertification médicale et nous y sommes très sensibles. Le projet de Marc Chevassus est donc à prendre en compte et nous y sommes favorables.

Si ce projet peut attendre 2 mois, nous demandons qu'une réflexion soit engagée sur le lieu d'implantation. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation !

Un exemple où pourrait être installé ce nouveau bâtiment : du chemin derrière l'école Marcel Levin jusqu'au nouveau parking, rue Derrière le Château, en supprimant quelques places de parking et sans altérer ce qui pourra être fait par la suite sur le stade. Voilà une piste que nous vous demandons de prendre en considération. Il y en a peut-être d'autres si vous prenez un peu de temps pour y réfléchir. »

M. GANZER répond que l'actuelle maison de santé répond à une demande des Seloncourtois. M. CHEVASSUS prévoit un bâtiment du même type sur le terrain qu'il souhaite acheter pour y installer d'autres professions médicales ou paramédicales. **M. GANZER** précise également qu'entre le moment de l'acquisition du terrain et la construction d'un bâtiment, il se passe du temps ; il est donc compréhensible que le projet architectural ne soit pas, à ce jour, arrêté.

M. TREMBLIN poursuit en jugeant judicieux le lieu de construction du nouveau bâtiment de M. CHEVASSUS pour le bien des Seloncourtois et des personnes âgées.

La Commission Développement Durable, réunie le 24 juin 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4/ AUTORISATION DE LEVEE D'HYPOTHEQUE DE PREMIER RANG CONSENTIE A LA SOCIETE FORIMMO 21

M. BUCHWALDER présente ce point.

Vu la délibération en date du 29 janvier 2014 relative à l'acquisition de deux locaux commerciaux vendus en l'état futur d'achèvement par la SARL FORIMMO 21, dépendant de l'ensemble immobilier situé à Seloncourt, 17 et 19 rue Viette,

Vu la même délibération autorisant le maire ou l'adjoint délégué à signer le règlement de copropriété ainsi que l'affectation hypothécaire,

Vu l'acte d'acquisition signé le 30 janvier 2014 entérinant la vente par la société FORIMMO 21 des deux locaux commerciaux à la commune de Seloncourt,

Considérant que la société FORIMMO 21 a donné en garantie hypothécaire au profit de la commune de Seloncourt, les lots de la présente copropriété numéros 01 à 05 et 08 à 17 dépendant de l'ensemble immobilier restant lui appartenir, jusqu'à l'achèvement des travaux fixés au plus tard le 31 décembre 2015,

La société FORIMMO 21 souhaite vendre au profit de la SCI LES COSSIES les lots de copropriétés sus-désignés.

Afin de financer cette acquisition, la SCI LES COSSIES doit souscrire un emprunt auprès de deux établissements de crédit. Les prêts de ces deux créanciers seront garantis par une inscription hypothécaire prise en premier rang en « pari passus » à leur profit.

En conséquence la société FORIMMO 21 sollicite de la Commune de Seloncourt :

- qu'elle consente à ce que l'inscription hypothécaire prise le 14 février 2014 à son profit soit primée par les hypothèques à prendre en premier rang en « pari passus » au profit du Crédit Mutuel de Montbéliard et de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel,

- qu'elle consente à cette cession d'antériorité de rang au profit de ces deux établissements prêteurs et qu'une inscription formelle soit prise au service de la publicité foncière de Montbéliard en ce sens,
- qu'elle consente à ce que l'indemnité à payer, en cas de sinistre par la compagnie d'assurances, soit versée par préférence et antériorité à elle-même aux établissements prêteurs,
- qu'elle requière expressément Me TACZANOWSKI, notaire associé à Delle, de réaliser toutes formalités et requêtes en vue de procéder à cette cession de rang.
- Il est convenu qu'une caution bancaire soit prise en faveur de la Commune afin de garantir les sommes déjà versées.

La Commission Développement Durable, réunie le 24 juin 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Fin de séance à 18h45.